

Procès-verbal de l'Assemblée bourgeoisiale du lundi 19 décembre 2022 Séance N° 2

de 21h50 à 22h05
à la salle des abris

Président : M. Martial Kamerzin

Vice-Président : M. Olivier Duchoud

Présents : Mme Nathalie von Dach
M. Frédéric Délèze
M. Sébastien Schornoz

Preneur du PV: M. Lionel Nanchen, Secrétaire-caissier communal

7 bourgeoises et bourgeois sont présents dont 3 membres du Conseil.

Ouverture de l'Assemblée Bourgeoisiale

Messieurs les anciens Présidents,

Mesdames, Messieurs,

Le Président remercie les Bourgeoises et les Bourgeois d'avoir répondu présent et souhaite que cette Assemblée se déroule dans un esprit serein et positif pour faire honneur à l'ensemble de la Communauté.

Afin de faciliter la rédaction du procès-verbal, **le Président** informe l'Assemblée que la séance est enregistrée dans sa totalité.

L'Assemblée bourgeoisiale a été convoquée dans les délais légaux par affichage, par circulaire distribuée à tous les ménages et par insertion sur le site www.icogne.ch.

L'ordre du jour est le suivant :

- 1. Procès-verbal de la dernière Assemblée.**
- 2. Nomination des scrutateurs.**
- 3. Lecture du Budget 2023 de la Bourgeoisie.**
- 4. Approbation du Budget 2023 de la Bourgeoisie. Décision.**
- 5. Réfection salle bourgeoisiale. Information.**
- 6. Divers.**

Le Président demande s'il y a des remarques concernant cet ordre du jour.

Aucune remarque n'étant formulée, **le Président** considère l'ordre du jour comme accepté.

Le Président désigne M. Lionel Nanchen, Secrétaire-communal, pour la rédaction du procès-verbal.

1. Procès-verbal de la dernière Assemblée

Le procès-verbal de l'Assemblée primaire du 20 juin 2022 ayant été publié sur le site www.icogne.ch, **le Président** n'en fait pas lecture.

Le Président demande à l'Assemblée s'il y a des remarques ou des questions quant à son contenu.

Aucune remarque n'étant formulée, **le Président** considère le procès-verbal comme approuvé.

2. Nomination des Scrutateurs

Le Président nomme **M. Jean-Michel Mayor** comme scrutateur.

3. Budget 2023 de la Bourgeoisie

Le Président donne lecture rubrique par rubrique des principaux chiffres du budget 2023 de la Bourgeoisie.

FONCTIONNEMENT

Charges financières :	CHF	156'706.00
Revenus financiers :	CHF	82'452.00
Marge d'autofinancement :	CHF	- 74'254.00
Amortissements ordinaires :	CHF	8'241.55
Prélèvements sur les fonds et financements spéciaux :	CHF	6.00

Excédent de charges : CHF 82'489.55

Insuffisance de financement : CHF **74'254.00**

Le Président ouvre la discussion et invite l'Assemblée à faire part des remarques ou d'éventuelles questions par rapport au budget 2023 de la Bourgeoisie.

M. Gérard Mayor demande à quoi correspond le montant de CHF 95'000.- mis au budget 2023 concernant l'entretien d'immeubles.

M. Olivier Duchoud répond qu'un petit mandat a été donné à Mme Isabel Talens pour étudier la réfection de la salle bourgeoise. En effet, il ressort que la salle bourgeoise d'Icogne n'est plus dans les normes par rapport aux sorties de secours mais également par rapport aux fenêtres.

M Gérard Mayor intervient car il est évident que le montant de CHF 95'000.- ne suffira pas à effectuer les travaux proposés par Mme Talens.

M. Olivier Duchoud répond que le Conseil est conscient que les travaux proposés seront onéreux et qu'il est primordial que le Conseil bourgeois et la commission bourgeoise étudie si une réfection globale doit être entreprise ou si une mise au norme de la salle actuelle peut être réalisée.

Le Président informe qu'actuellement, selon les normes, la capacité d'accueil de la salle bourgeoise se limite à 20 personnes. Il ajoute que le montant de CHF 95'000.- prévu au budget servira uniquement à pouvoir augmenter la capacité d'accueil de la salle bourgeoise jusqu'à 50 personnes. Après les travaux prévus, la dimension de la porte d'entrée sera de 1m20 de large avec ouverture extérieure, les fenêtres seront également mises aux normes d'isolation.

M. Gérard Mayor explique qu'il est très inquiet car il tient à cette salle et ne veut pas qu'elle soit saccagée.

Le Président précise que le Conseil bourgeoisial s'est rendu compte que la commission bourgeoisiale n'était pas favorable à une réfection complète proposée par Mme Talens.

M. Gaston Bagnoud intervient et trouve regrettable que le procès-verbal de la séance entre le Conseil Bourgeoisiale et la commission bourgeoisiale ne reflète pas les échanges.

M. Olivier Duchoud informe que le Conseil bourgeoisial fera une proposition de budget lors de l'Assemblée bourgeoisiale du mois de juin 2023.

4. Approbation du Budget 2023 de la Bourgeoisie. Décision.

Le Président demande aux citoyennes et citoyens qui acceptent le budget 2023 de la Bourgeoisie d'Icogne de se prononcer par main levée.

3 citoyens acceptent le budget 2023 de la Bourgeoisie d'Icogne.

Le Président demande aux citoyennes et citoyens qui refusent le budget 2023 de la Bourgeoisie d'Icogne de se prononcer par main levée.

0 citoyen refuse le budget 2023 de la Bourgeoisie d'Icogne.

Le Président demande également s'il y a des abstentions déclarées.

Il y a une abstention déclarée.

Résultat :

Oui : 3

Non : 0

Abstention : 1

Le Président informe que le budget 2023 de la Bourgeoisie d'Icogne est accepté par l'Assemblée bourgeoisiale.

5. Réfection de la salle bourgeoisiale. Information.

Le Président informe que ce point a été traité lors de la présentation du budget 2023 et que de ce fait si une bourgeoise ou un bourgeois souhaitait encore s'exprimer, la parole est à l'Assemblée.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** ouvre le point consacré aux divers.

6. Divers

Les citoyens sont invités à s'exprimer s'ils le souhaitent.

La parole n'étant pas demandée, **le Président** clôt l'Assemblée bourgeoisiale à 22h05.

Icogne, le 19 décembre 2022

Le Président

Le Secrétaire

Martial Kamerzin

Lionel Nanchen